



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DHENNIN, à la suite de la convocation qui lui a été faite le dix mai deux-mille vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 17

Présents : M. Charles VITTU, M. Léonard KOUEKAM, M. Vanessa MESAFFRE, M. Pierre PAPEGHIN, M. Jacques RIBAILLE, M. Dominique DHENNIN, Mme Hélène LARADZ, Mme MORTREUX Blandine, M. Didier DAMIDE, Mme Elise VANDAMME.

Ont donné Pouvoir : Mme Patricia LAVIGNE à Mme Blandine MORTREUX, Mme Céline LEJOSNE à M. Léonard KOUEKAM, Mme Anne-Katy ROLAND à Mme Vanessa LESAFFRE, M. Eric BOCQUET à M. Pierre PAPEGHIN, Mme Viviane DLEVALLEE à M. Dominique DHENNIN.

Absents : M. Loïc TRIDON, Mme Marine LEPAGE.

Délibération n°22/24

Objet : Somme allouée à l'Ecole Jacques Prévert

Monsieur le Maire rappelle que la Commune participe à travers le financement au Budget de l'Ecole Jacques Prévert. Il précise que, pour l'année 2023/2024, le financement s'est présenté comme ceci :

Subvention : 3500 €

Fonctionnement : 45 €/élèves, 250 € /classes, 250 € pour l'administratif de Direction

⇒ Total : 12 835 €

+

Prise en charges : Transports, Piscine, Cadeaux de Noël, Spectacle de fin d'année, Calculatrices CM2, Participation à la Classe de Neige, Affranchissement, Sorties au Musée, Autres interventions.

Monsieur le Maire précise qu'après échange avec la Direction scolaire, et après avis favorable de la Commission Affaires sociales et Jeunesse, la Commune de Marquillies souhaite apporter une modification de la somme allouée à l'Ecole au regard des capacités de fonctionnement que possède l'établissement.

La nouvelle proposition se présenterait comme ci-dessous pour l'année 2024/2025 :

Subvention : 2650 €, 1630 € complément pour autres projets et sorties

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 059-215903881-20240614-DELIB14ECOLE-DE

Fonctionnement : 35 €/élèves, 200 €/classes, 200 € pour l'administratif de Direction

➔ Total : 11 360 €

+

Prise en charges : Transports, Affranchissement, Piscine, Cadeaux de Noël, Spectacle de fin d'année, Calculatrices CM2, Participation à la Classe de Neige, Sortie au Musée, Autres interventions

Après débat et échanges, l'Assemblée délibérative décide, à l'unanimité :

- De valider la nouvelle proposition de somme allouée à l'Ecole Jacques Prévert.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 17 juin 2024

Le Maire

Dominique DHENNIN

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.